

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Saint-André Lez Lille Séance du 08 juillet 2021

D – 2/1/2021

Révision du Plan
Local d'Urbanisme
de la Métropole
Européenne de
Lille – Débat sur les
orientations
générales du projet
d'aménagement et
de développement
durable

L'An Deux Mille Vingt et Un, le huit juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le deux juillet, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, **Maire** ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, **Adjoints** ; Laurent GOVAERT, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, , Véronique TAVERNIER, Lydie YAP, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Didier PARSY, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, , Déborah ANDRE, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, **Conseillers Municipaux** ;

Ont donné procuration :

Olivier LECOINTE	à	Carmen GONZALEZ RUIZ
Régis LOGIER	à	Martine DURIEUX
Delphine MIZSTAL	à	Jean Pierre EURIN
Serge GOSTIJANOVIC	à	Elisabeth MASSE
Julie HENNEBELLE	à	Michel HUYLEBROECK
Louis CRUCHET	à	Danielle SENECHAL
Guillaume MONCEAUX	à	Esteban GARCIA

Était absent : Didier PARSY

Secrétaire de Séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

Rapport de Madame Joséphine FARINEAUX :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°20 C 0405 du 18 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération n°20 C 0404 du 18 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille définissant les modalités de collaboration entre la Métropole Européenne de Lille et les communes ;

Vu la délibération n°21 C 0179 du 23 avril 2021 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille portant débat sur les orientations générales du PADD.

Par délibération n° 20 C 0405 du 18 décembre 2020, la Métropole Européenne de Lille a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

métropolitain permettant notamment de formaliser l'élaboration d'un plan d'urbanisme en vigueur dans un cadre réglementaire unique pour l'ensemble du territoire.

L'objectif poursuivi dans cette révision générale n'est pas de réinterroger le socle stratégique adopté lors de l'approbation des six PLU de la MEL le 12 décembre 2019 mais de le conforter, de poursuivre les ambitions ayant guidé le projet de territoire métropolitain et de procéder aux ajustements nécessaires pour répondre aux récentes évolutions et besoins émergents.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont de :

- Fusionner dans un seul PLU les onze documents d'urbanisme de la MEL;
- Accompagner les grands plans et projets stratégiques de la MEL (Schéma Directeur des Infrastructures de Transport, Plan Climat Air Energie Territorial, projet de territoire Gardiennes de l'Eau);
- Accompagner les projets municipaux émergents ;
- S'adapter aux enjeux de la crise sanitaire.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la métropole et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des objectifs de la révision du PLU.

Le 23 avril 2021, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en **annexe 1** de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales du PADD du PLU.

Les grands thèmes repris dans le document joint en **annexe 1** ont été la porte d'entrée du débat métropolitain et sont repris dans les enjeux développés par la ville de Saint-André lors du débat en Conseil Municipal.

Le Conseil municipal souhaite donc attirer l'attention de la MEL sur les enjeux repris dans les **annexes 2 et suivantes**.

Compte-rendu du débat tenu par le Conseil

Présentation du Power Point :

Madame FARINEAUX présente au Conseil Municipal les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre de la révision générale du PLU par la Métropole Européenne de Lille et commence par définir le PLU. Il s'agit d'un plan composé de plusieurs zones distinctes (zones agricoles, zones urbaines...) sur lesquelles des règles de constructibilité s'appliquent. Ces dernières permettent ou interdisent la construction de bâtiments, d'équipements, de voiries... Tout permis de construire est délivré sur la base du respect de ces règles. Cet ensemble de règles traduit, à l'échelle métropolitaine, un projet d'aménagement et de développement durable du territoire.

Une fois approuvé, tout PLU peut voir ses règles ajustées, ses zones et périmètres évoluer au gré des mouvements démographiques, économiques, sociaux ou environnementaux du territoire, enjeux auxquels les règles du PLU doivent répondre, et s'adapter. L'article L 153-36, le code de l'urbanisme dispose que le PLU peut être l'objet d'une procédure de modification s'il est décidé de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation.

Madame FARINEAUX explique que depuis 2017, le territoire métropolitain s'est agrandi par 2 fois : la première fois en janvier 2017 lors de la fusion avec l'ancienne Communauté de communes des Weppes et la seconde en mars 2020 avec l'ancienne Communauté de communes de la Haute-Deûle. Le PLU a donc été revu en 2019 avec l'intégration des Weppes (entrée en vigueur en janvier 2020) puis il est revu cette année avec l'intégration de l'ancienne Communauté de communes de la Haute-Deûle (entrée en vigueur en 2023)

Madame FARINEAUX apporte aux membres du Conseil Municipal des éléments de temporalité quant aux dates prévisionnelles des différentes étapes de cette révision :

- 2021 : définition des grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable du territoire métropolitain
- 2022 : le projet, les grandes orientations définies dans le PADD seront traduites en outils juridiques dans le PLU
- 2023 : consultations, enquêtes publiques ouvertes aux citoyens pour pouvoir apporter un avis puis vote en Conseil municipal
- 2024 : entrée en vigueur du PLU 95

Madame FARINEAUX indique que le but de cette révision du PLU est de faire en sorte que ce document colle plus aux enjeux du territoire métropolitain et qu'il ait une vision durable. C'est aussi intégrer les besoins et projets qui ont émergé ces dernières années avec les nouveaux enjeux (PCAET, préservation des ressources et plus particulièrement de l'eau, prise en compte de l'évolution des besoins en matière de mobilité, habitat,... et aussi prendre en compte les évolutions induites par la crise sanitaire)

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont donc de :

- Fusionner dans un seul PLU les onze de MEL;
- Accompagner les grands plans et projets stratégiques de la MEL (Schéma Directeur des Infrastructures de Transport, Plan Climat Air Energie Territorial, projet de territoire Gardiennes de l'Eau);
- Accompagner les projets municipaux émergents ;
- S'adapter aux enjeux de la crise sanitaire.

Madame FARINEAUX poursuit sa présentation en apportant une définition claire de ce qu'est le PADD : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU est un document à vocation stratégique qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme qui seront déclinées dans le futur PLU. Il développe les orientations générales du projet de territoire au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des grandes orientations du projet de SCOT et des objectifs de la révision du PLU.

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD de la MEL conforte donc les orientations déjà définies au précédent PLU et intègre les nouveaux enjeux.

Madame FARINEAUX revient sur le débat métropolitain qui s'est tenu le 23 avril 2021.

Elle explique que le PADD métropolitain répond à 3 enjeux :

- Politiques d'habitat, de mobilité et d'urbanisme : quelles réponses coordonnées pour répondre aux besoins ?
- Comment l'aménagement du territoire peut-il « booster » la transformation économique du territoire ?
- Comment la Métropole doit-elle évoluer pour tenir compte des enseignements de la crise sanitaire et des enjeux de transformation du territoire ?

Elle ajoute que le PADD est structuré autour de 4 axes :

- Un nouvel élan en matière d'attractivité et de rayonnement ;
- Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental ;
- Une Métropole facilitatrice du bien vivre au quotidien ;
- Un aménagement du territoire performant et solidaire.

En ce qui concerne les ambitions du PADD métropolitain, Madame FARINEAUX insiste sur le fait qu'une attention particulière a été portée sur certains points :

- Affirmer l'ambition collective d'engager Lille et les communes vers un aménagement durable du territoire et de concrétiser la Métropole dite turquoise.
- Agir concrètement pour :
 - Adapter notre territoire aux changements climatiques
 - Anticiper les transformations
 - Préserver notre environnement, notre santé et notre qualité de vie
- Faire preuve de flexibilité afin que les règles puissent s'adapter à des contextes de territoires particuliers pour chacune des 95 communes de la MEL puissent développer sur son territoire une urbanisation intelligente, en cohérence avec son projet de développement et la nécessité de respecter les ressources (foncier, eau, qualité de l'air...).
- Lutter contre l'urbanisation à deux vitesses, où certains territoires supporteraient tous les coûts de l'urbanisation, et où d'autres supporteraient à eux seuls le coût de la préservation des ressources.
- Répondre aux objectifs de construction définis dans le PLH et loger dans des conditions correctes les 56 000 ménages en attente d'un logement social ;
- Retrouver dans nos communes une économie de proximité.
- Développer plus de mixité sur l'ensemble du territoire métropolitain : repenser les zones commerciales, conforter les sites d'excellences, les combiner avec des logements et y permettre le développement des mobilités douces.
- Transformer la métropole en une métropole plus productive et actrice de l'économie circulaire.
- Réaliser la métropole turquoise pour répondre aux enjeux de protection de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques : en partant des trames vertes et bleues, en développant les espaces naturels, en aérant le tissu urbain et végétalisant les espaces et les façades.

Une fois le débat Métropolitain présenté, Madame FARINEAUX expose l'intérêt du débat Communal.

En effet, le débat tenu lors de ce Conseil Municipal aura pour but d'inscrire les grandes orientations du projet communal dans la délibération du PADD mais aussi d'opposer un sursis à statuer sur les permis de construire compris dans les périmètres qui seront abordés en attendant de définir les outils nécessaires pour répondre aux enjeux du projet de territoire de la Ville.

Madame le Maire prend la parole et aborde les apports que la Ville de Saint-André fait dans le cadre de cette révision du PLU. Elle s'appuie sur l'annexe 2.

Elle introduit en expliquant que la Ville de Saint-André dans le cadre d'une politique de développement équilibré de son territoire et au regard des enjeux environnementaux liés à l'habitat, à la mobilité, au dynamisme économique, à la préservation du cadre de vie, attache une importance capitale aux projets d'aménagements futurs et au respect du cadre de vie tant au niveau métropolitain qu'au niveau communal.

Ainsi la ville de Saint-André souhaite que le projet de concrétisation du projet de territoire communal qui est tourné vers la Ville Durable.

Madame le Maire énonce les enjeux de la Ville Durable :

- Avancer vers un modèle de ville verte et durable qui préserve nos ressources, nos paysages et notre territoire pour que chaque andrésien bénéficie d'une qualité de vie convenable et des avantages économiques d'une urbanisation maîtrisée ;
- Agir pour la planète en mobilisant et encourageant la Ville et ses habitants à agir pour un futur climatique durable ;
- Développer des espaces verts en ville ;
- Soutenir l'émergence de projets urbains à forte composante d'innovation ;
- Promouvoir et partager les outils de l'aménagement d'ensemble.

Elle conclut en expliquant que la Ville Durable doit être à la fois supportable pour l'environnement et supportable pour l'homme, sans mettre en péril la vitalité économique.

Suite à cela, elle présente les grands principes de développement durable :

- Gérer de façon responsable les ressources ;
- Composer avec le territoire existant ;
- Contribuer au dynamisme économique
- Proposer des logements pour tous, des logements sociaux à l'accession libre en promouvant la mixité sociale ;
- Associer plus régulièrement les habitants, riverains et acteurs économiques à sa conception et promouvoir la co-construction.

Madame le Maire rappelle que la Ville Durable est portée par l'équipe majoritaire depuis 2019 et l'a été durant toute la campagne électorale et est d'ailleurs retranscrite dans le programme électoral qui a été distribué à tous les andrésiens. C'est donc un projet pour lequel la majorité a été élue et qui doit être concrétisé. C'est pour cela, indique Madame le Maire, que le groupe majoritaire a la volonté d'inscrire cette vision dans le PADD métropolitain.

Elle ajoute que « C'est un projet de territoire qui répond aux enjeux de la Ville Durable, construit autour des priorités de développement durable et qui envisage la Ville durablement par une vision stratégique claire et objective. »

Le projet de la Ville de Saint-André s'inscrit intégralement dans la démarche « Bords de Deûle ».

Madame le Maire indique qu'en ce qui concerne les Bords de Deûle, cette vision est partagée par la commune et par la MEL à l'horizon 2040 et a été déclinée en 5 intentions stratégiques qui sont :

- La Deûle, un lieu de nature pour les métropolitains et les riverains ;

- Une Ville animée ;
- Une Ville habitée répondant aux besoins de logement de tous les ménages ;
- Une Ville qui garantit la qualité architecturale, paysagère et urbaine ;
- Une Ville accessible par des déplacements durables.

La démarche Bords de Deûle répond donc parfaitement aux nouveaux critères de la Ville qui s'y est inscrit, sous l'impulsion de la MEL avec les communes limitrophes de La Madeleine et de Marquette-lez-Lille. Cependant, Madame le Maire souligne que cette démarche permet de disposer d'un cadre collaboratif entre les différents acteurs (Ville, riverains, usagers professionnels de l'immobilier et de l'aménagement...) et de conforter ainsi le projet de ville.

Madame le Maire explique que ce projet de territoire répond aux enjeux métropolitains et laisse la parole aux élus pour développer les différentes thématiques du projet de ville.

Madame MARCHAND présente la partie « Habitat/Logement ».

Elle signale que la Ville de Saint-André dispose d'une dynamique de développement importante lié à la requalification de ses anciennes friches industrielles ou de réhabilitation de site à caractère social. Ainsi, la requalification du site Ulysse Trélat et l'aménagement concerté du nouveau quartier Quai 22 en Bord de Deûle, participent à la production de nouveaux logements et répondent aux enjeux de préservation des terres agricoles.

Cependant, Madame MARCHAND assure que la Ville a la volonté d'assurer une urbanisation maîtrisée et qualitative des sites en friches qui devraient être aménagés prochainement : Caby/Claisse, Dalkia. Ces nouveaux quartiers devront s'insérer dans l'environnement de la Ville tout en respectant le patrimoine architectural et paysager de la commune et être aménagés afin de disposer de lieux de vie, d'échanges et de convivialités.

Ainsi la requalification des sites Dalkia, Caby-Claisse et Solvay devra faire l'objet de concertations et intégrer les principes de la ville et des territoires durables notamment en préservant l'environnement.

Madame MARCHAND indique que l'objectif est de répondre aux besoins en logement tout en permettant des aménagements dans le respect des contraintes environnementales durables. La typologie des logements devra permettre la mixité, l'accueil de familles nombreuses pour permettre un parcours résidentiel plus important des familles sur la commune.

Monsieur LE NEINDRE présente la partie « Attractivité économique et commerciale » :

En ce qui concerne l'attractivité économique et commerciale de la Ville Monsieur LE NEINDRE explique que chacun joue un rôle clé dans le développement économique de notre commune.

Renforcer le centre-ville dans une logique d'intercommunalité, maintenir la cohésion sociale et améliorer qualitativement l'offre de services sur l'ensemble de la commune, constituent des objectifs prioritaires.

L'objectif est de s'appuyer sur les atouts de l'attractivité de son territoire.

Ainsi, la Ville a la volonté de préserver l'activité économique au sein du territoire : Elle souhaite conforter les polarités commerciales et de services existantes : rue du Général Leclerc, Chemin des Messines, Carrefour rue de Lambersart / avenue de Lattre de Tassigny...

Monsieur LE NEINDRE évoque les deux zones d'activités et de commerces identifiées sur la commune : l'une à proximité de la gare, l'autre en bordure de la rocade Nord-Ouest. Ces zones en effet, sont à consolider pour permettre à la commune d'offrir une qualité et une diversité de services aux habitants.

La Ville a également la volonté de préserver la vocation économique du secteur des Halls de la Filature qui tend à développer l'attractivité de la commune.

De plus, la Ville souhaite préserver les zones d'activités (Les Portes de Saint-André et le Village des Antiquaires) situées entre Dalkia et Caby/Claisse.

Pour les futurs projets, nous souhaitons encourager le développement de commerces de proximité dans les nouveaux projets immobiliers (Quai 22, Caby/Claisse).

Madame FARINEAUX présente la partie « Mobilité » :

Sur le sujet de la mobilité, Madame FARINEAUX fait remarquer aux membres du Conseil Municipal que la Ville de Saint-André est en cœur de Métropole et limitrophe de la Ville de Lille. Par conséquent, elle est soumise à un trafic important dans le cadre des déplacements pendulaires. Les communes au nord de la Métropole se sont développées et leurs habitants traversent la commune de Saint-André. Il est indispensable d'envisager de développer des modes de transport durables alternatifs aux automobiles.

Ainsi, dans le cadre du SDIT, une ligne de tramway est prévue afin de relier Wambrechies au centre de Lille voir au sud. Cette ligne de tramway devra desservir les nouveaux quartiers de la commune et s'articuler avec les modes de transport existants pour favoriser l'intermodalité, notamment avec la gare SNCF. Plusieurs tracés sont actuellement à l'étude, il convient donc de protéger ces emprises. Un tracé potentiel par la rue Sadi Carnot intéresse fortement la Ville notamment parce qu'il joint les nouveaux quartiers urbanisés (Sainte-Hélène), en cours d'urbanisation (Quai 22) ou futur (Caby/Claisse).

Madame FARINEAUX explique que des parkings de stationnement favorisant le covoiturage, l'autopartage, l'accueil de bornes de recharge électrique pourront également être envisagés.

Les liaisons douces devront être renforcées pour mailler le territoire et renforcer la sécurité et la rapidité de déplacement de ces modes de transport, comme par exemple :

- Aménagement de la voie SNCF de Wambrechies vers Lille sur l'axe Lille-Comines en voie verte ;
- Réalisation d'un passage modes doux sous le Pont Sainte-Hélène,
- Développement des connexions entre les différents parcs de la Ville...

Madame FARINEAUX souligne que les pistes de Deûle doivent être accessibles aux quartiers plus éloignés renforçant cette liaison entre Lille et le Nord de la Métropole. La Ville travaille actuellement avec la Métropole Européenne de Lille sur un plan vélo intercommunal qu'elle souhaite ambitieux et qui maillera le territoire andrésien avec les communes limitrophes.

De plus, ajoute-t-elle, la Ville soutient la création de navettes fluviales afin de faciliter les déplacements entre les différents secteurs de la Métropole réunis autour de la Deûle.

Il convient également de prévoir une nouvelle liaison entre Saint-André et La Madeleine au niveau du nouveau quartier Quai 22 afin de poursuivre la LINO et de faciliter l'accessibilité de ces secteurs à la Rocade Nord-Ouest. Cette nouvelle liaison devra intégrer des pistes cyclables sécurisées.

Enfin, la Ville souhaite qu'une étude de circulation soit menée pour chaque nouveaux projets d'aménagement impactant la circulation.

Pour conclure, Madame FARINEAUX insiste sur le fait que le PLU doit, dans la mesure du possible, participer au développement des modes de transports durables alternatifs aux automobiles en prévoyant les espaces nécessaires à leur bon déploiement tant sur l'espace public que dans l'espace privé en prévoyant les espaces de circulation, de stationnement, de maintenance, etc...

Madame FARINEAUX continue de présenter la partie « Rayonnement de la commune et équipements » :

Concernant le rayonnement de la commune et ses équipements, Madame FARINEAUX explique que l'augmentation de la population andrésienne est importante et continue de progresser avec la reconversion des friches industrielles. Il convient donc, dit-elle, d'entamer une réflexion sur le besoin en équipements scolaires, culturels, sportifs de la commune.

Néanmoins, précise Madame FARINEAUX, en matière d'équipement culturel la commune dispose d'un lieu reconnu, le Zeppelin, et souhaite développer un nouvel équipement à proximité de Quai 22 en Bord de Deûle, sur le site des Salons de l'Atlas. L'implantation de nouveaux projets devra s'accompagner de nouveaux équipements à destination des habitants et des futurs arrivants sur la commune.

Madame SENECHAL présente la partie « Préserver la qualité de vie et assurer la transition écologique » :

Madame SENECHAL évoque alors l'importance pour la commune de préserver la qualité de vie et d'assurer la transition écologique. En effet, l'aménagement urbain constitue un enjeu prioritaire pour améliorer la qualité de vie et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en mettant en œuvre la Ville Durable et en préservant ses ressources, ses paysages et son territoire. Ainsi, la Ville s'engage en matière de transition écologique dans la zone à faibles émissions et s'implique dans le PCAET.

Madame SENECHAL explique que l'objectif de la Ville est de préserver les espaces paysagers existants, de créer de nouveaux espaces verts et de faciliter

les connexions vers et entre les espaces paysage (bords de Deûle, parc mairie, parcs du site Ducrocq, futur parc Yourcenar à quai 22, parc Samain (en intercommunalité avec Marquette), parc rue Lino Ventura, jardin de la demeure Fagoo, etc...).

Elle évoque alors l'étude « parc et jardins – cheminement doux » menée par la commune, qui est encore en cours et qui a pour objectif de créer un cheminement doux allant de la zone agricole du quartier du Corbeau ou des Muchaux vers la Deûle en traversant les différents espaces verts de la commune. L'objectif de cette étude est de préserver la nature en ville en s'appuyant sur ce corridor vert et sur la trame bleue qu'est la Deûle.

Plus particulièrement sur les Muchaux, la ville souhaite préserver cet espace agricole de qualité et travaille à lui donner un avenir agricole et paysager.

Enfin, souligne Madame SENECHAL, la ville souhaite développer la végétalisation :

- des programmes urbains qui vont être construits, comme Caby, Claisse, Dalkia
- des secteurs résidentiels existants, comme par exemple Sainte-Hélène, pour lequel on va faire une grande concertation en 2022,
- des cœurs d'îlots comme à la Cessoie ou aux Peupliers
- Mais aussi dans les écoles, les parkings, les toitures d'immeubles, les abribus, les façades, le mobiliers urbains...

Pour terminer la présentation du projet de ville, Madame FARINEAUX intervient sur les secteurs spécifiques de la Commune :

Madame FARINEAUX revient plus particulièrement sur l'approche de la Ville sur certains secteurs spécifiques qui sont inclus dans la démarche « Bords de Deûle » :

- Le site Solvay est situé en Bords de Deûle entre les villes de Saint-André et Marquette. La Ville attache une grande importance aux projets situés en bord de Deûle afin de renforcer la connexion entre la ville et l'eau, se réapproprier la Deûle, valoriser les bords du canal. Elle souhaite donc que l'ambition sur ce territoire soit envisagée de manière qualitative et concertée.
- Le secteur Caby/Claisse est situé en entrée de ville et la réhabilitation de cette friche va impacter le cadre de vie des habitants, la circulation des véhicules, des transports publics et de la mobilité douce. Une réflexion globale doit être menée sur l'ensemble du quartier, des voies ferrées à la Deûle en passant par la Gare, la rue Vrau et la rue de Lille, afin d'étudier les faisabilités et intégrer les principes de la Ville Durable dans ce futur projet. D'ailleurs, une attention particulière doit être portée afin de préserver et d'améliorer les percées vers la Deûle. De plus, la Ville souhaite préserver la vocation économique présente sur le secteur, et plus spécifiquement sur l'îlot entre la rue de Lille et la rue Victor Hugo.
- L'entreprise Dalkia devrait déménager prochainement. La Ville s'interroge donc sur le devenir du site. Elle souhaite qu'une réflexion globale soit menée sur le site afin de concerter la population sur

l'évolution du quartier et d'encadrer
Concernant la zone d'activité des Portes de Saint-André à proximité du site Dalkia, la Ville confirme sa volonté de préserver et de maintenir la vocation économique du secteur et de conforter la dynamique commerciale engendrée par l'ensemble des activités commerciales et artisanales qui y sont menées, Village des Antiquaires compris.

- **Le secteur Nord de l'Arc Nord.** La volonté de la Ville est de faire de ce site l'entrée dans l'Arc Nord en envisageant la restriction du développement de la zone, la valorisation de sa vocation agricole tout en apaisant la circulation. Elle souhaite donc la sanctuarisation du territoire des Muchaux et que ce site ait un avenir agricole et paysager. De plus, la commune dispose d'un site agricole actuellement dénommé « ferme pédagogique », rue du Gibet, qu'elle souhaite valoriser dans le cadre de l'Arc Nord et dont la vocation mêlera culture et développement durable.

Madame le Maire remercie les élus qui ont participé à cette présentation et ouvre le débat sur ce PADD.

Madame le Maire précise que cette présentation n'est qu'une synthèse de l'annexe 2 qui a été mise à disposition du Conseil Municipal et que la Ville de Saint-André souhaite attirer l'attention de la Métropole Européenne de Lille sur les enjeux qui y sont cités.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur RICHER.

Monsieur RICHER félicite le travail de la majorité et la façon dont l'équipe majoritaire a présenté le projet de territoire. Il est heureux que l'équipe municipale s'empare de ces sujets.

Monsieur RICHER commence par quelques questions de clarification :

La première question de Monsieur RICHER porte sur la thématique « habitat logement » et plus particulièrement sur le fait que 3 sites ont été identifiés pour la construction de logements : Le site Caby/Claisse, le site Dalkia et le site Solvay. Il souhaiterait savoir s'il y a déjà des constructions prévues sur les sites Dalkia et Solvay et si la préservation des espaces non construits (notamment sur le site Dalkia) sera maintenue. De plus, il souhaite avoir l'assurance que le site Caby/Claisse deviendra bien un écoquartier.

Madame le Maire indique que le site Solvay, de par sa localisation, est un site intercommunal et que le Maire de Marquette et elle-même ont sollicité le Président de la MEL afin de préempter ce site. En effet, les deux communes souhaitent un aménagement global de qualité et cette préemption permettrait d'éviter que les aménageurs viennent réhabiliter ce site au « coup par coup ». Elle précise qu'à ce jour aucun projet n'a encore été présenté.

En ce qui concerne le site Caby/Claisse, une délibération et une OAP ont été votées en avril 2018 fixant le nombre de logements à 400 maximum. Madame le Maire rappelle que c'est le promoteur Dubois Promotion qui a remporté l'enchère par décision du tribunal.

Au sujet du site **Dalkia**, Madame le Maire a reçu l'entreprise sur le quartier Quai 22.

Elle rappelle que Caby/Claisse et Solvay sont des friches industrielles qui ont une grande superficie et qui sont fortement polluées.

Elle insiste sur le fait que, comme cela vient d'être présenté, la Ville de Saint-André est englobée dans la démarche « Bords de Deûle » qui concerne également Marquette et La Madeleine. Ainsi, sur l'ensemble de ces sites, les communes sont accompagnées par la MEL pour travailler avec les opérateurs privés. Madame le Maire rappelle qu'elle travaille de cette manière depuis son élection en 2019. De plus, la Ville bénéficie d'un cabinet-conseil « le Cabinet Desvignes » qui accompagne les partenaires sur les sites situés dans le secteur Bords de Deûle. Sur tous ces projets, nous partons d'une feuille blanche pour que ces projets se construisent dans la concertation.

D'ailleurs, Madame le Maire informe que des riverains de Caby/Claisse se sont constitués en association, qu'elle les a rencontrés et associés à la démarche Bords de Deûle pour qu'ils puissent participer à la concertation.

Concernant le **projet d'écoquartier** mentionné par Monsieur RICHER, Madame le Maire insiste sur le fait que la végétalisation et la préservation des espaces verts sont des sujets très importants pour la ville mais que le terme d'écoquartier n'est qu'un label. Cependant, elle informe que les partenaires imposeront des éléments en lien avec les critères de l'écoquartier.

Sur la préservation de l'espace paysager Dalkia, Madame le Maire rappelle que l'espace en question a été classé comme « secteur parc ».

Madame le Maire précise qu'il ne s'agit, aujourd'hui, dans ce débat, que des grandes orientations de ce PADD et que comme l'a dit Madame FARINEAUX lors de sa présentation des diverses échéances de cette révision du PLU, une séance importante de Conseil Municipal sera consacrée au PLU 95 et ce sera là l'occasion de parler de l'ensemble des zonages de la Ville.

Monsieur RICHER remercie Madame le Maire de sa réponse et demande à ce qu'il soit amendé à cette délibération le fait que **la commune s'inscrive dans le label « écoquartier »** afin d'être sûr que les promoteurs suivent les recommandations et préconisations exigeantes de ce label. Cela permettrait de s'engager sur une vraie vision de l'avenir de ce quartier.

Concernant la thématique « attractivité économique et commerciale », Monsieur RICHER demande quels sont les projets autour du secteur d'activité « Chemin de Messines ». Il se souvient avoir vu une modification de zonage pour ce secteur et demande s'il y a des ambitions particulières dans le futur.

Monsieur RICHER remarque que sur la carte qui a été présentée, il n'y a pas de centralité ni d'attractivité commerciale indiquée dans les quartiers de la Gare et Sainte-Hélène et se demande pourquoi dans la projection à long terme il n'est pas envisagé de conforter des polarités commerciales sur ce secteur.

Sa dernière question sur cette thématique porte sur le secteur indiqué « stations » sur la carte qui a été fournie en annexe (station-service et station de lavage au début de la rue du Général Leclerc). Il souhaite savoir pourquoi cet espace est entouré et signale que selon lui, il s'agit d'un espace à enjeux

et pense que dans le futur, avec l'évolution de pourrait y avoir autre chose que des services pour les voitures à cet endroit et qu'il faudrait inscrire ce lieu dans une projection à long terme.

Madame le Maire répond qu'au sujet du **Chemin de Messines**, et plus particulièrement sur le **secteur de la Quintinie**, un changement de zonage a été demandé par la commune (passant ainsi d'UVC 4.1 à zonage économique) et a été accepté par la MEL.

En ce qui concerne la **polarité/centralité**, il est vrai, dit Madame le Maire, que sur l'ensemble des programmes, dans la mesure où les superficies sont importantes sur ce territoire, il y aura bien sur des logements mais le but est d'en faire un véritable quartier vivant et la demande sera faite d'y installer des commerces et services. Il s'agit d'un secteur en entrée de Ville et la commune ambitionne que le quartier Caby/Claisse soit vraiment réussi.

Madame la Maire espère que le travail sur l'attractivité de ce quartier sera plus abouti que celui sur le quartier Sainte-Hélène qui dispose tout de même d'une micro-crèche privée et de deux Maisons Médicales, et potentiellement, le quartier accueillera une maison médicale spécialisée dans la pédiatrie.

Concernant la **station de lavage**, le tracé du futur tramway n'est pas encore défini. Un travail de réflexion est en cours en commun entre les villes de Wambrechies, Marquette, La Madeleine, Lille, Saint-André et la Métropole Européenne de Lille. Il sera possible d'en reparler lors de la séance de Conseil Municipal qui sera consacrée au PLU95 mais Madame le Maire explique que pour le moment il n'y a aucun projet sur ce secteur.

Madame FARINEAUX ajoute que l'objectif du PADD est d'avoir une réflexion sur le long terme et de réfléchir à l'avenir du territoire et à ses évolutions (site en entrée de ville et potentiel passage du tramway), c'est pour ces raisons que le secteur « station de lavage » est ciblé.

Monsieur GARCIA revient sur les propos de Madame le Maire au sujet du **chemin de Messines et de la Quintinie** et souhaiterait connaître le projet de la Quintinie. Actuellement, rappelle-t'il, des propriétaires/promoteurs semblent vouloir raser le domaine pour y édifier un certain nombre de logements. Il apprécierait que Madame le Maire puisse apporter des précisions sur le sujet.

Madame le Maire, explique que, comme elle l'a déjà dit par voie de presse, la Ville de Saint-André qui dispose déjà de 25% de logements sociaux ne va pas « courir » pour construire de nouveaux logements sur cette zone puisque la commune milite pour la sanctuarisation de tout ce qui se trouve au nord de la rocade Nord-Ouest. Cependant, ce site ayant la particularité d'être en intercommunalité, le souhait de Saint-André n'est peut-être pas le même que celui de Lambersart qui n'a que 17 % de logements sociaux, ce qui ne correspond pas à la loi SRU.

Madame le Maire indique que si de nouveaux projets sont proposés par le propriétaire, une réunion publique sera organisée avec les riverains mais que si des rumeurs de constructions de logements se font entendre, il n'en est rien et rien n'est confirmé par le groupe majoritaire.

Monsieur RICHER rebondit sur le sujet des Muchaux et de la rocade Nord-Ouest et parle d'une zone qui reste en secteur d'urbanisation. Il encourage Madame le Maire à être vigilante au sujet de cette zone si son souhait est réellement de sanctuariser cet espace. Et éviter que des constructions n'arrivent à l'entrée de la zone du Corbeau.

Sur la thématique des mobilités, Madame le Maire a anticipé certaines questions du groupe minoritaire mais Monsieur RICHER revient sur le sujet du tramway pour lequel Madame le Maire indique un choix préférentiel par la rue Sadi Carnot. Un tramway qui emprunterait donc le chemin « rue de Lille - rue de Gambetta - rue Sadi Carnot – rue Félix Faure » et qui repartirait ensuite à Marquette et Wambrechies. Il souhaiterait savoir ce qui motive le choix de Madame le Maire.

De plus, vis-à-vis de cet enjeu de passage du tramway sur ce secteur, le groupe minoritaire émet une forte réserve sur le fait de désirer la LINO qui était prévue pour être un axe de transit et qui de l'avis de Monsieur RICHER est totalement obsolète dans sa définition et qui doit être reconsidéré à l'aune de la requalification du secteur et de ses enjeux de mobilité.

Madame le Maire indique que ce qui a été validé par la Métropole Européenne de Lille pour le futur tramway c'est premièrement le tracé Wambrechies-Lille qui passera par Marquette et Saint-André rejoignant Lille et deuxièmement un futur tracé vers le sud.

L'objectif de ces transports structurants est principalement de desservir les nouveaux quartiers qui ne sont pas uniquement Quai 22 et Sainte-Hélène (qui ne bénéficie pas des transports en commun) ainsi que les nouveaux quartiers développés à Wambrechies et à Marquette (qui avec les Grands Moulins de Paris qui amènent également de nouveaux logements). Mais aussi, elle souhaite que le site Solvay, de part sa requalification de friches industrielles, et le quartier Quai 22, qui représente 700 logements avec résidence sénior, soient également desservis par le tramway. L'intérêt est donc que cette nouvelle ligne de tramway desserve les nouveaux quartiers et les relie. Il n'y a pas d'intérêt à faire passer le tramway par la rue du Général Leclerc qui vient d'être refaite et qui n'est pas assez large. Ce scénario, explique Madame le Maire, sera bien sûr débattu lors des ateliers organisés par la MEL et le cabinet EGIS en charge de ce dossier.

Pour la LINO, Madame le Maire insiste sur le fait que ce n'est quand même pas une autoroute, n'en déplaise à Monsieur RICHER. Au regard du trafic qu'il y a entre Lambersart et Saint-André il s'agit d'une voie apaisée, il y a des espaces verts de chaque côté, on peut circuler en vélo, cheminer à pied, on peut également y faire du sport. De plus, Madame le Maire exprime la lassitude des habitants de la rue Sadi Carnot de voir tous les automobilistes de La Madeleine, de Marcq-en-Barœul emprunter cette rue. Il sera donc nécessaire d'avoir une grosse réflexion au sujet de la circulation en lien avec le développement des nouveaux quartiers. Madame le Maire expose que le débat autour de la LINO ne concerne pas uniquement la MEL et Saint-André mais aussi Wambrechies et Marquette et La Madeleine et qu'une décision sur cette voie intercommunale devra être prise.

Madame le Maire pense aux riverains de la rue des voiries non rénovées et des constructions de logements qui seront certainement heureux d'avoir une bifurcation permettant aux automobilistes de ne pas emprunter leur rue. Même si l'objectif est de diminuer le nombre de véhicules avec de grands plans tels que le PCAET, la ZFE ou le plan communal de pistes cyclables en lien avec le plan vélo de la MEL pour lequel 100 000 000€ sont investis, on ne peut pas dire qu'il n'y aura plus du tout de voitures.

Madame le Maire propose alors de noter la crainte du groupe minoritaire concernant la LINO.

Monsieur RICHER fait alors remarquer que la LINO passe par la rue Sadi Carnot et que le risque est d'amener du trafic supplémentaire. Aussi, il dit ne connaître aucune étude mentionnant que la construction d'une nouvelle route ferait baisser le trafic. Mais en tout état de cause, énonce-t-il, dans sa conception, telle qu'elle a été faite depuis les années 90, cette route apportera un trafic supplémentaire car elle apporte du maillage et des circulations alternatives supplémentaires.

Monsieur RICHER remercie Madame le Maire de noter la crainte qu'il exprime dans ce débat et espère pouvoir à nouveau débattre des alternatives qui pourraient être trouvées pour la LINO.

Monsieur RICHER passe à la thématique « rayonnement de la commune et équipements ». Il était effectivement indiqué dans l'annexe 2 de cette délibération la nécessité d'entamer une réflexion sur les besoins en équipement scolaires, culturels et sportifs de la commune. Il y a, selon Monsieur RICHER, beaucoup de contributions sur les équipements culturels : Les Salons de l'Atlas, la Ferme Pédagogique aussi appelée la Maison du Développement Durable et de la Culture ... mais peu d'éléments sur les équipement sportifs et scolaires. Monsieur RICHER demande à Madame le Maire comment elle se projette sur ce sujet et quels sont les besoins qu'elle prévoit dans le cadre de ce projet de territoire.

Madame le Maire répond qu'en ce qui concerne les équipements scolaires, il n'y a à l'heure actuelle pas de besoin car des classes sont disponibles dans les groupes scolaires publics. Madame le Maire rappelle que certains des membres du groupe « Osons » ont participé à la restitution du cabinet COMPAS qui a été faite lors du Conseil d'Administration du CCAS et qui soulignait le fait qu'au niveau de la structure de la population, il ne manque pas de place pour les élèves du primaire mais qu'il serait opportun de se questionner sur le collège. D'ailleurs, les classes existent déjà dans les groupes scolaires mais elles sont occupées actuellement par le périscolaire.

Toutefois, précise-t-elle, il conviendra de se poser la question des équipements sportifs et de la construction possible d'une nouvelle salle de sport. La Ville compte effectivement un grand nombre d'association sportives et le nombre de leurs adhérents augmente régulièrement.

Monsieur RICHER passe à la thématique « Préserver la qualité de vie et assurer la transition écologique ».

Il se réjouit de voir identifiée une « vélo route » l'ancienne ligne de TER Lille-Comines et se demande s'il n'est pas nécessaire d'indiquer d'autres axes de ce type qui pourraient être développés dans la cadre du projet de territoire.

Concernant la friche « triangle des ferrailleurs », qu'il n'a pas beaucoup vu dans cette présentation, et la réflexion qui est celle d'Euralille à la Deûle qui va impacter ce secteur et l'entrée de Saint-André, il souhaiterait que Madame le Maire puisse apporter quelques précisions à ce sujet.

Madame le Maire revient sur la voie verte qui a été identifiée. Elle a d'ailleurs, précisé-t-elle, cosigné un courrier avec les Maires du SIVOM à destination du Conseil Régional et la MEL pour requalifier cette ancienne ligne SNCF qui n'est plus utilisée, mais reste dans l'attente des éléments de réponses de ces organismes de tutelle.

Dans le cadre du plan vélo intercommunal, Madame FARINEAUX indique que 4 voies vertes ont été ciblées : la LINO, les Bords de Deûle, celle présentée dans le PADD et le projet de Lambersart (avenue du Bois, rue de Lille).

Au sujet de projet « Cœur de Deûle », Madame la Maire parle du projet Métropolitain de relier l'ensemble des espaces verts de Lille à Saint-André, qui concerne également la requalification du bras mort de la Deûle. Le projet est également de requalifier le Boulevard Schuman pour en faire un Boulevard apaisé tel que cela existe devant le Conseil Régional et la MEL.

De manière plus générale sur le PADD, Monsieur RICHER et le groupe minoritaire souhaitent exprimer une certaine méfiance envers ces orientations stratégiques et le projet de territoire. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable "PADD", est la « colonne vertébrale » du futur PLU ; il exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme et fixe des objectifs.

Il félicite le groupe majoritaire car il a bien vu que tous les mots clés et les grands objectifs y sont (écologie, économie, solidarité, attractivité, accessibilité ...) mais rappelle que l'histoire invite à la prudence. En septembre 2016, il était alors dans le public et le Conseil Municipal débattait du PADD du PLU précédent. On retrouvait dans le débat quasiment les mêmes bonnes intentions. Cependant, par la suite, le Conseil Métropolitain a arrêté son PLU, en juin 2018 :

- Avec des projets d'urbanisation sur les champs-captants du Sud de la Métropole. Les champs-captants, représentent 40 % de l'alimentation en eau potable du territoire de la MEL, une ressource fragile. La MEL étant, rappelle Monsieur RICHER, déjà contrainte d'importer de l'eau potable situé à 150 km de Lille.
- Le projet arrêté en juin 2018 comprend également 40 hectares à urbaniser sur les terres agricoles des Muchaux, dans la plus stricte irrégularité des hémicycles agricoles.

Muchaux ou champs-captants, ces deux projets, le Conseil Métropolitain pourtant porteur de ces beaux discours (de préservation des terres agricoles, d'adaptation au changement climatique, de développement durable), s'insurge Monsieur RICHER. Si ces projets n'ont pas vu le jour, ce n'est pas grâce aux élus Métropolitains. C'est d'une part, c'est par l'intervention du Préfet qui a tapé du poing sur la table sur la ressource en eau potable et d'autre part, c'est l'intense et constante mobilisation citoyenne qui fera basculer l'enquête publique et obligera la MEL à supprimer ces projets dans son document final.

Monsieur RICHER pense que Madame le Maire le dira : « C'est du passé, aujourd'hui on a retenu la leçon ». A son sens, pas tout à fait. Aujourd'hui, on reprend les mots clés, mais il reste des motifs d'inquiétude et témoignent de la hiérarchisation à peine voilée des priorités de la MEL : l'attractivité d'abord l'environnement et le climat ensuite. Enfin une certaine idée de l'attractivité économique si on en croit l'exemple du projet de zone d'activité entre Illies et Salomé, explique-t-il. Dans les Weppes, la MEL s'apprête à céder à un privé 70 hectares de surface agricole pour construire des entrepôts géants. Cela représente 2 fois la superficie des Muchaux. Le projet comprend un entrepôt XXL de 100 000 m² soit 16 terrains de football implantés sur des terres agricoles fertiles dans une zone vulnérable aux inondations, à proximité des périmètres de protection de la ressource en eau. Un trafic supplémentaire est attendu dans le secteur de 300 poids lourds et 420 véhicules légers par jour et par sens. Tout ça pour le e-commerce, Amazon, qui va finir d'étouffer ce qu'il reste de notre économie locale. Il se demande si c'est cela le projet de territoire et comment va-t-on atteindre les objectifs du Plan Climat ? Ce n'est qu'un exemple, mais, pour Monsieur RICHER, cet exemple en dit long. Il demande alors à Madame le Maire si elle pense que ce projet est compatible avec le PADD de la MEL arrêté par le Conseil Métropolitain ?

A Saint-André aussi, on peut avoir quelques doutes sur l'engagement du projet de territoire tourné vers la ville durable, dit Monsieur RICHER. Il voit encore une fois un catalogue de bonnes intentions qui tente de masquer une priorité qui semble être donnée à l'attractivité résidentielle.

En effet, selon lui à Saint-André, le quotidien c'est la multiplication des grues partout et Monsieur RICHER pense que la « ville durable » pour l'instant, ça ne saute pas aux yeux. Le problème n'est pas tant le chantier dans la Ville (car c'est le témoignage d'une ville qui se transforme) mais bien l'absence de garde-fou et d'anticipation sur les conséquences des projets urbains.

Il explique que la démarche Bord de Deûle est très bonne mais qu'elle a 15 ans de retard ; que la maîtrise publique du secteur Solvay également mais que cela fait 20 ans qu'on découpe les terrains disponibles et déroule le tapis rouge pour les promoteurs privés ; que le Tramway est évoqué depuis 20 ans et qu'il arrivera au mieux dans 10 ans, que les berges de la Deûle, cela fait 10 ans qu'elles sont attendues à Sainte-Hélène et enfin il se dit satisfait de savoir que Madame le Maire souhaite que les études de circulation soient menées pour chaque nouveau projet, mais est surpris que ça n'ait pas été le cas auparavant.

Monsieur RICHER et le groupe « Osons », veulent insister sur quelques valeurs fortes :

- Défendre un principe zéro artificialisation (réduire et compenser) et une perspective de densité vivable et soutenable. En effet, la crise sanitaire a rappelé le besoin de proximité des espaces verts ; le besoin de respirer à côté de chez soi, de se ressourcer, de se promener.
- Madame le Maire parle de "Développer des espaces verts en ville" depuis le début du mandat et selon Monsieur RICHER le bilan n'est pas positif. Il propose de commencer par préserver ce qui n'est pas imperméabilisé : les espaces verts, pelouses, friches renaturées... et de fixer des objectifs concrets en espaces verts accessibles par habitants pour se donner objectifs et ambitions. C'est aussi ce qui est attendu du PADD.
- Plus globalement, pour le groupe minoritaire, c'est la notion de "santé environnementale" qui est importante à mettre en avant : la santé environnementale englobe les aspects de la santé humaine et de la qualité de la vie, qui sont déterminés par les différentes composantes de l'environnement : qualité de l'air, bruit, confort ou salubrité des bâtiments, lien social, accès aux services, ondes, 5G, et autres perturbateurs etc... C'est un objectif global vers lequel il faut tendre pour vivre mieux dans son environnement.

Cette santé environnementale à Saint-André est très inégalement répartie selon les quartiers, les habitants, les revenus ou les âges de la vie, explique Monsieur RICHER. Et ce sont les habitants les plus modestes qui souffrent d'une inaction sur la santé environnementale, qui souffrent d'un environnement dégradé qui impacte leur santé. Selon Monsieur RICHER, on parle souvent d'écologie punitive pour justifier l'inaction. Or, la punition pour ceux qui souffrent d'une exposition aux pollutions locales, au bruit, à la mise en danger de leur santé, c'est l'inaction ou le « en même temps » :

- Les pistes cyclables mais en même temps une nouvelle route de transit, comme la LINO.
- Les leds mais en même temps un banc gadget connecté.
- Les transports collectifs et en même temps des parkings qui s'étendent.
- Les discours sur la co-construction et la participation et en même temps des méthodes qui n'incluent pas les habitants

Monsieur RICHER est satisfait de voir des engagements dans la présentation qui a été faite ainsi que des mots clés et des perspectives qui se dessinent et peut être aussi des envies de travailler collectivement sur les enjeux de la Ville de demain. Cependant, le groupe minoritaire sera présent pour rappeler à la majorité ses engagements au cours de ce mandat.

Madame le Maire remercie Monsieur RICHER pour ses félicitations diverses au cours du débat et revient sur les propos de Monsieur RICHER quant aux champs captant de la Métropole Sud et est d'accord avec lui sur le fait qu'il faut les préserver, mais elle lui demande de ne pas oublier qu'au sujet de la zone des Muchaux, la Ville de Saint-André est l'une des 4 Villes à avoir voté une réserve en 2018 sur un projet de densification sur des terrains agricoles. Bien sûr, un travail commun a été fait avec les collectifs et les citoyens mais la réserve émise par la commune a beaucoup pesé dans la balance.

Quand Monsieur RICHER dit que la Ville de Saint-André, Madame le Maire ne pense pas qu'une priorité sur l'attractivité ait été mise dans la déclinaison de la vision et des enjeux de la Ville de Saint-André qui sont à mettre à la contribution de ce PADD Métropolitain. Différents éléments ont été cités, mais aucun ordre de priorité n'a été mis sur l'attractivité.

Pour revenir aux nombreuses grues évoquées par Monsieur RICHER plutôt, Madame le Maire explique que la Ville de Saint-André comprend un certain nombre de friches industrielles. Ainsi, avant la requalification du quartier Sainte-Hélène, il n'y avait que des friches industrielles le long de la Deûle. Si Monsieur RICHER veut parler des grues situées sur le Domaine d'Hestia, il s'agit de la requalification d'un ancien hôpital psychiatrique qui servait à accueillir des populations en difficulté et Madame le Maire demande si les andrésiens ne préfèrent pas une requalification de qualité qui garde le côté historique de l'architecture de ces bâtiments plutôt que d'avoir un accueil de jeunes migrants, par exemple.

Concernant Quai 22, il s'agissait d'un site SEVESO qui ne pouvait de toute évidence pas rester tel quel.

Madame le Maire conclut ce sujet en disant qu'effectivement de nombreuses grues sont présentes sur le territoire de Saint-André mais que la Ville dispose de plusieurs friches industrielles qui doivent être réhabilitées afin de ne plus être squattées ou occupées par des gens du voyage ou des Roms. Il vaut mieux, pour le cadre de vie andrézien, travailler à la requalification de ces friches.

Au sujet de la zéro artificialisation, qui fait partie de la loi « climat et résilience », évoquée par Monsieur RICHER, Madame le Maire explique qu'un sol est dit artificialisé en fonction de l'usage qui en est fait et affecte durablement tout ou partie de ses fonctions.

Même si le groupe « Osons » ne la partage pas, Madame le Maire a une vision ambitieuse pour le territoire et propose de noter les contributions faites par le groupe minoritaire.

Après clôture des débats par Madame le Maire, le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du plan local d'urbanisme dans le cadre la révision générale du PLU.

La Métropole Européenne de Lille en sera informée.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Elisabeth MASSE

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le



ID : 059-215905274-20210708-2_1_080721-DE

